

Devis n° 20221208-LANCELLE-NG Du 08/12/2022 Demande de Mr Lancelle

☐ FORFAIT BROCHURE DE L'ORGANISATEUR ☐ PRODUCTION AGENCE

Du samedi 1^{er} Avril au samedi 08 Avril 2023 (Paris / Paris)

EGYPTE - Croisière St John's Rocky Zabargad sur l'Odyssey avec SEAFARI

Tarif individuel : 2 270.00€/personne

Tarif avec un minimum de 11 inscrits : 2 140.00€/personne Tarif bateau complet soit 26 plongeurs: 2 070.00€/personne

☑ Organisateur (Voyagiste / T.O. / Croisiériste) : H2O VOYAGE

85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé - France

Téléphone : 02.41.24.69.00 Email : <u>france@h2ovoyage.com</u> ☑ Organisateur détaillant (à la carte / sur mesure) :

H2O VOYAGE

85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé - France

Téléphone : 02.41.24.69.00 Email : <u>france@h2ovoyage.com</u>

LE PRIX COMPREND

Les vols charters, Compagnies susceptibles d'opérer les vols : Air Cairo, Fly Egypt, Al Masria, Air Arabia, AMC Airlines (les listes sont communiquées 3 mois avant départ).

Les taxes aériennes et hausses carburant (105€ + 140€ à ce jour), modifiables jusqu'à j-30 du départ.

Départ le 01/04/2023 de PARIS vers MARSA ALAM sur vol charter (classe économique) affrété par Airmasters Retour le 08/04/2023 de MARSA ALAM vers PARIS sur vol charter (classe économique) affrété par Airmasters

Les détails des vols (itinéraire, horaires et compagnie) nous sont communiqués environ 15 jours avant votre départ. Nous vous transmettrons les détails de vos vols aussitôt reçus de la part de notre affréteur Air Masters. Ce programme comprend des vols charters — ni H2O Voyage, ni la compagnie aérienne ne maîtrisent les créneaux horaires et l'itinéraire octroyés par l'aéroport. Les vols peuvent être de nuit à l'aller comme au retour, écourtant peut-être la 1ère et/ou la dernière nuit. Inversement, votre retour peut se faire le dimanche en cas d'un vol tardif le samedi soir. Une Day-use sera alors possible si vous le souhaitez, selon disponibilité de l'hôtelier et avec supplément.

Si vous ne souhaitez pas de vols charters et connaître les horaires de vos vols au moment de la réservation, nous pouvons vous proposer des vols avec des compagnies régulières avec supplément. Il vous suffit de nous en faire la demande.

En temps utile avant le début de votre voyage, vous recevrez les documents nécessaires à l'accomplissement de votre voyage (billets électroniques, vouchers) et les informations sur l'heure prévue de départ, l'heure limite d'enregistrement pour le transport aérien, et les heures prévues des escales, des correspondances et de votre arrivée.

Ce plan de vol, les compagnies aériennes, les horaires de vols... peuvent être modifiés pour des impératifs d'organisation.

Accueil et transferts

Le 1^{er} ou 2 Avril 2023 (selon les horaires d'arrivée du vol): L'accueil à l'aéroport et l'assistance VISA Le 1^{er} ou 2 Avril 2023 (selon les horaires d'arrivée du vol): Les transferts aéroport / bateau ou hôtel Le 08 Avril 2023: Les transferts hôtel ou bateau / aéroport au retour.

La croisière

Forfait 6 jours / 7 nuits de croisière en cabine double à partager (2 personnes par cabine), cabine du même sexe non garantie (nous essaierons de satisfaire vos souhaits dans la mesure du possible) (peignoirs de bain et serviettes de toilette fournis). Début des prestations à partir de 18h le samedi, jusqu'à 9h le samedi suivant.

Formule pension complète, incluant les boissons non alcoolisées (hors expresso, capuccino, cocktails et boissons consommées à l'hôtel si la dernière nuit ne se fait pas à bord).

2 à 3 plongées/ jour sur 6 jours sauf les jours de départ croisière (le dimanche) et de retour croisière (le vendredi) où 1 à 2 plongées seront proposées pour des impératifs de sécurité relatifs à vos horaires de vols (soit un minimum de 12 plongées et un maximum de 16 plongées pour les plongeurs auto encadrés) - inclus les blocs 12L AIR ou NITROX alu et les plombs. Directeur de croisière francophone. Taxes de protection et d'accès aux sites.

<u>Les taxes environnementales d'un montant de 50.00€/personne (modifiable sans préavis par le gouvernement Egyptien).</u>
Le forfait Nitrox 32% offert pour les plongeurs certifiés.

Les marinas de départs sont déterminées par l'itinéraire effectué et par les permissions délivrées par les garde-côtes. L'itinéraire programmé peut être modifié pour plusieurs raisons, (météo, fermeture d'un site pour manœuvres militaires, choix du capitaine, etc.). Le nombre de plongées peut varier en

fonction des conditions climatiques et des autorisations locales. Le croisiériste se réserve le droit de proposer la dernière nuit du vendredi au samedi à l'hôtel.

L'assurance assistance rapatriement OFFERTE PAR H2O VOYAGE. Elle permettra d'être pris en charge en cas d'incident, accident ou décès des voyageurs et/ou de leurs proches, toujours selon déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation des garanties souscrites auprès de MUTUAIDE ASSISTANCE.

Les EPIDEMIES et PANDEMIES (type covid19) sont couvertes par notre assurance se référer au contrat. Il est impératif d'être assuré pour les frais médicaux, le rapatriement et l'assistance lors de votre voyage hors de votre pays de résidence.

Signature client:

LE PRIX NE COMPREND PAS

Les éventuelles hausses des taxes aériennes et hausse carburant qui pourraient intervenir après le 08/12/2022.

Les repas et les boissons non mentionnés dans « le prix comprend »

De manière générale toute prestation qui ne serait pas mentionnée dans « le prix comprend ».

Les dépenses personnelles et les pourboires

L'encadrement N2 entre 20 & 40m et N1 ou OW : 5€ / plongée, et les éventuelles formations.

<u>La location du matériel de plongée</u> hors blocs 12L et plombs / prix à la semaine : bloc 15L 30€ / combi 42€ / stab 42€ / détendeur 42€ / PMT 25€ / matériel complet (sans ordi et sans lampe) 120€ / ordi 30€ / lampe 15€.

Les cabines spécifiques sur l'ODYSSEY (sous réserve de disponibilité) :

Garantie cabine single : 850€ / personne / semaine

2 cabines pont sup lits TWIN / 4 cabines pont principal lits double: 55.00€/personne/semaine

CONDITIONS DE REGLEMENT (par personne)

Acompte à verser le jour de la commande : 30 %

Autres acomptes à déterminer si besoin

Solde - A régler impérativement avant le 24/02/2023

Important : Faute de règlement du solde / de la dernière échéance à la date ci-dessus mentionnée, le contrat que vous signerez sera résolu de plein droit de votre fait, sans remboursement des acomptes versés.

Signature client:

RESOLUTION DU CONTRAT PAR LE VOYAGEUR (frais d'annulation)

Conformément à l'article L 211-14 du Code du Tourisme, vous pouvez résoudre le présent contrat moyennant les frais suivants :

30% de frais à plus de 52 jours du départ.

50% de frais entre 51 et 37 jours du départ.

100% de frais à 36 jours du départ.

Des frais de dossier et de gestion de votre voyage sont inclus dans le prix de vente de celui-ci. Ils ne sont jamais remboursables.

Montant des frais de dossier : 50€/personne pour un voyage de moins de 2500€. 100€/personne pour un voyage de 2501€ à 4500€. 150€/personne pour un voyage de plus de 4500€.

Selon les conditions des compagnies aériennes spécifiques à chaque billet, le remboursement éventuel d'une partie du billet d'avion et des taxes aériennes (YQ ou YR, hausse carburant non remboursée) peut être consenti.

Important : Le voyage peut être annulé par l'organisateur et/ ou le détaillant si un nombre minimum de 12 participants n'est pas inscrit 20 jours avant la date de départ, soit le 11/03/2023

Signature client:

OPTION assurance Multirisques annulation (Vivement conseillée compte tenu du barème d'annulation de ce voyage)

La souscription d'une assurance résolution du contrat dit « Annulation » est facultative et vous permettra d'obtenir le remboursement des frais de résolution de votre contrat de voyage après déclaration et étude par l'assureur en fonction et adéquation avec les garanties d'assurance souscrites.

5% du tarif par personne (pour les voyages jusqu'à 8000€/ personne et 32 000€/évènement). Assurance annulation couvrant entre autres les risques d'annulation pour incapacité médicale à la pratique de la plongée sous-marine, l'interruption de séjour, l'avion manqué, la responsabilité civile privée, la fermeture d'aéroport suite à une catastrophe naturelle, les attentats, l'augmentation de la surcharge du carburant et des taxes aériennes.

Cette assurance couvre les risques d'annulation de votre part en cas de maladie type COVID19 ou autre épidémie ou pandémie dans le mois qui précède votre départ ou pour un refus d'embarquement à la suite d'une prise de température.

Interrogez-nous pour plus de détails sur cette assurance.

OBSERVATIONS

П	Resoins(s)	narticulier(s)	des voyageurs ·	(lit enfant a	/ renas snéciaux	/ accès et chambre	handicané	communicante vu	ie)

[□] Personnes à mobilité réduite (hors transport) : l'accès à l'hôtel et à ses dépendances (plage-piscine-jardins) et à la chambre/ résidence est accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les centres et les bateaux de plongée étant rarement accessibles aux

personnes handicapées ou à mobilité réduite, merci de bien vouloir nous contacter afin que nous étudions ensemble une solution personnalisée.

☐ Groupe Individuels Regroupés : votre voyage est rattaché à un voyage de groupe, de à personnes, sans modifications de vos prestations.

Signature client:

FORMALITES SANITAIRES & DE POLICE

Nous vous invitons vivement à consulter la fiche d'information du pays concerné par ce voyage sur le site du ministère des affaires étrangères : https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/ et https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/ et https://www.pasteur.fr/fr

VACCINS ET TRAITEMENTS MEDICAUX

De plus en plus de pays exigent un certificat de vaccination contre la **fièvre jaune** notamment si vous avez récemment visité un pays où elle est endémique (Afrique Sub-Saharienne et Amérique du Sud notamment). Nous vous invitons vivement à consulter la fiche d'information du pays concerné par votre voyage sur le site de l'OMS http://www.who.int/ith/chapters/ithcountrylistFR.pdf Si vous avez un doute, merci de nous contacter.

Il appartient au client d'assurer qu'il est à jour des vaccinations recommandées par l'institut Pasteur pour effectuer son séjour. En application du règlement CE n°998/2003, tous les animaux de compagnie accompagnant les clients lors de leur séjour dans la Communauté Européenne, devront être identifiés par une puce électronique.

PLONGEE SOUS-MARINE

Pour la plongée sous-marine un contrôle médical de non contre-indication à la pratique de cette activité est recommandé avant chaque voyage. Certains organismes de plongée pourront vous demander un certificat médical de moins d'un an. D'autres centres de plongée de remplir un questionnaire médical.

De même, si vous n'avez pas plongé depuis plus de 6 mois, nous vous conseillons d'effectuer une mise à niveau ou une plongée de réadaptation avant votre départ. Chaque plongeur est responsable des documents qu'il devra fournir auprès des centres de plongée sur place justifiant de son aptitude et de son niveau. De même qu'il s'engage à respecter les règles de sécurité données par le directeur de plongée, sous peine de se voir interdire de plonger.

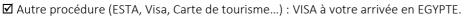
Lorsqu'il réserve un forfait plongée, le client reconnaît avoir la compétence technique suffisante.

Un encadrement payant peut être imposé par décision des encadrants du centre ou du bateau de croisière, à tous les plongeurs dont le niveau technique ne serait pas suffisant pour leur sécurité.

Niveau minimum requis/ nombre de plongées : N2 ou Advanced avec 50 plongées en mer conseillé

FRANCHISSEMENT DES FRONTIERES

☑ Passeport biométrique français (valable au moins 6 mois après la date de retour), (logo de la puce électronique sur la couverture) avec au minimum une page vierge dans le passeport.



A ce jour, les autorités égyptiennes et françaises n'imposent plus de test PCR pour l'embarquement (à l'aller comme au retour) Pour votre sécurité et en cas de changement de dernière minute, nous vous conseillons vivement de réaliser un test de moins de 48h avant votre départ en Egypte.

Les formalités sanitaires sont susceptibles d'être modifiées en dernière minute, aussi, nous vous invitons à vérifier le site diplomatie.gouv ainsi que le site de la compagnie aérienne au plus près de votre départ.

Si vous ne réalisez pas ce test malgré nos conseils et qu'il devient obligatoire et implique un refus d'embarquement, nous ne pourrons en être tenus pour responsable.

A compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie du territoire est nécessaire pour tout mineur qui voyage sans l'un de ses parents (titulaire de l'autorité parentale).

Pour les mineurs qui voyagent avec l'un de leur parent dont le nom de famille est différent, une preuve documentaire de la relation entre le parent et l'enfant doit être présentée (livret de famille, lettre manuscrite en anglais...).

Il est impératif que chaque participant soit muni d'une pièce d'identité conforme. Il appartient au client de vérifier la validité des documents en sa possession, et de s'assurer d'être en conformité avec les formalités douanières administratives et sanitaires du pays d'origine et de destination. En cas de non-respect à ces formalités, l'agence ne serait en être tenue pour responsable. Les frais afférents seront dès lors à votre entière charge.

Il appartient au client de vérifier que les noms et prénoms qui figurent sur les documents de voyages (réservations, titres de transport, bons d'échange...) correspondent exactement à ceux de sa pièce d'identité utilisée pour le séjour.

☐ Zone à risques (orange)

Signature client :

REVISION DU PRIX (possible jusqu'à 20 jours du départ)

Devise xxx / Taux de référence : xx = xx€ / Date xx/xx/2018 --- Part réévaluable (montant ou % du prix affecté par la devise) xxxxxxxx Les taux de votre dossier peuvent être ajustés selon différents moments et selon les dates de paiements à nos fournisseurs. Certaines prestations de votre voyage sont achetées en USD et converties en euros pour vous. Le prix de votre voyage est ajustable à la hausse comme à la baisse selon ces taux et pour cette part seule.

H2O Voyage - 85 rue Louis Pasteur - 49800 Trélazé Tel : 02 41 24 69 00 - Fax : 02 41 24 69 01 - Mail : france@h2ovoyage.com

PASSAGER 1 Les nom & prénom sur les billets d'avion doivent être strictement identique	es à ceux mentionnés sur votre passeport
NOM et PRENOM (tels que sur le passeport) :	30 d 300d/
NIVEAU DE PLONGEE/ NOMBRE DE PLONGEES :	
CERTIFICATION NITROX (oui ou non) :	
LOCATION MATERIEL (préciser taille, pointures) :	
BESOINS PARTICULIERS (15L, Nitrox, repas spéciaux) :	
CHOIX DE CABINE SPECIFIQUE (en supplément) :	
CONTACT URGENCES (coordonnées, lien parenté) :	
Vous garantissez à H2O Voyage que les personnes mentionnées sont informées de cette transmission les concernant et l'acceptent.	
PASSAGER 2 Les nom & prénom sur les billets d'avion doivent être strictement identique	es à ceux mentionnés sur votre passeport
NOM et PRENOM (tels que sur le passeport) :	
NIVEAU DE PLONGEE/ NOMBRE DE PLONGEES :	
CERTIFICATION NITROX (oui ou non) :	
LOCATION MATERIEL (préciser taille, pointures) :	
BESOINS PARTICULIERS (15L, Nitrox, repas spéciaux) :	
CHOIX DE CABINE SPECIFIQUE (en supplément) :	
CONTACT URGENCES (coordonnées, lien parenté) :	
Vous garantissez à H2O Voyage que les personnes mentionnées sont informées de cette transmission les concernant et l'acceptent.	
COORDONNEES	
ADRESSE POSTALE :	
TELEPHONE:	
MOBILE:	
EMAIL:	
ASSURANCE COMPLEMENTAIRE, MULTIRISQUES ANNULATION	↓ (À compléter obligatoirement, cocher la case)
·	Je NE souhaite PAS souscrire cette assurance □
Je, soussigné(e) NOM, PRENOMpersonnes inscrites au présent descriptif, certifie avoir pris connaissance des formulaire standard correspondant.	s informations précontractuelles relatives à mon voyage et/ou séjour et du
J'accepte la transmission des données présentes dans ce présent descripti consentement des autres voyageurs aux mêmes fins. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès, ovous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur trait l'adresse suivante: H2O VOYAGE – 85, rue Louis Pasteur – 49 800 Trélazé ou	de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles tement. Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courrier postal à
NB : nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.h2ovoyage des données personnelles que vous trouverez en bas de page de notre site.	et de lire attentivement la politique de notre société sur la protection
J'ai été informé et suis bien totalement conscient que certains des pays, hors L de mes données personnelles (nom, prénom, niveau de plongée, éventuelle voyage ne sont pas soumis à la réglementation RGPD (directive Européenne Consultez la liste des pays adéquats sur le site de la CNIL https://www.cnil.fr/	lement N° de passeport etc) pour la réservation et la réalisation de mon sur la protection des données personnelles).
Je certifie avoir communiqué à l'agence de voyages toutes les informations u moi-même, de sorte que celle-ci ne pourra être tenue pour responsable de t	
Je reconnais que mon inscription ne sera prise en compte qu'après acceptatior Cette inscription implique une adhésion totale aux conditions particulières or reconnais avoir pris connaissance et en avoir compris les termes.	
Fait à, le / / en 1 exemplaire.	SIGNATURE CLIENT:

FORMULAIRE D'INFORMATIONS SUR LES DROITS DU CONSOMMATEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme (Extrait du code du tourisme article R211-3 à R211-11).

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme (<u>Code du Tourisme intégral</u>). H2O VOYAGE sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, H2O VOYAGE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme (Extrait du code du tourisme article R211-3 à R211-11) :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. H2O VOYAGE a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès d'ATRADIUS. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (159 rue Anatole France-Bâtiment B-CS50118 - 92596 LEVALLOIS PERRET Cedex) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de H2O VOYAGE.

Voici le site internet sur lequel vous pouvez consulter la directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=JORFTEXT000031632248&categorieLien=id
Voici le site internet sur lequel vous pouvez consulter l'intégralité du code du tourisme : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074073&dateTexte=&categorieLien=cid

DATE ET SIGNATURE CLIENT